

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 Juin, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard (Pouvoir à GAUDRY Pierre), DANJEAN Catherine (Pouvoir à PICOLLET Marie-Aleth), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

➤ REGIES DE RECETTES : SUPPRESSION DES TICKETS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2018 ET MISE EN PLACE D'UNE FACTURATION MENSUELLE SUR LA BASE DU RÉEL CONSOMMÉ AVEC POSSIBILITE DE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT

- a décidé, à l'unanimité, de modifier les modalités de gestion du service de restauration scolaire en supprimant le système de paiement préalable par achat de tickets et en mettant en œuvre, à compter du 01.09.2018, une facturation mensuelle du service de restauration scolaire basée sur le réel consommé de chaque utilisateur (nombre de repas consommés par mois) avec possibilité de paiement par prélèvement automatique.
- a décidé, à l'unanimité, de modifier les modalités de gestion du service d'accueil périscolaire en supprimant le système de paiement préalable par achat de tickets et en mettant en œuvre, à compter du 01.09.2018, une facturation mensuelle du service d'accueil périscolaire, basé sur le réel consommé de chaque utilisateur (nombre de séances de garderie par mois) avec possibilité de paiement par prélèvement automatique.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions avec la DGFIP nécessaires à la mise en place du dispositif de paiement par prélèvement automatique proposé aux redevables.

➤ TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2018

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre du service municipal de restauration scolaire, de fixer les tarifs des repas à compter du 01.09.2018 comme suit :
 - Tarif d'un repas pour les élèves : 4.30 Euros
 - Tarif d'un repas pour les intervenants extérieurs : 7.50 Euros
- a décidé par 15 voix et une abstention de ne pas modifier les tarifs de l'accueil périscolaire.

➤ NOTE D'INFORMATION A DIFFUSER AUX FAMILLES AVANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE

- a donné, à l'unanimité, un avis favorable pour la diffusion aux familles, avant les vacances scolaires d'été, de la note d'information telle que rédigée.

PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE Mme JOLY Céline – ATSEM A L'ECOLE DE ROMENAY – STAGIAIRISATION A COMPTER DU 27.08.2018

- a décidé, à l'unanimité, de retirer sa délibération n°2018-060 en date du 31.05.2018.
- a décidé, à l'unanimité, de recruter Mme JOLY Céline en qualité d'ATSEM stagiaire à compter du 27.08.2018, de créer à compter du 27.08.2018 un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28H et de supprimer à la même date le poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 31H36min précédemment occupé par Mme CARRY Catherine.

RGPD (REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES) : ADHESION AU SERVICE « RGPD » DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.GE.D.I. ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

- a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au service « RGPD » du Syndicat A.GE.D.I.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le syndicat A.GE.D.I.
- a désigné comme DPO (DPD) mutualisé M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

REFECTION DES MARQUAGES AU SOL – RD 975 (COMPETENCE COMMUNALE) : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise A.S.R. – Applications & Signalisations Routières – 71500 BRANGES d'un montant de 1100.00 € HT soit 1320.00 € TTC pour la reprise des marquages au sol au niveau de la RD 975 (3 passages pour piétons + dents de requins) en enduit à froid.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

SERVICE DE SECURITE – FETE DE LA BIERNAT DU 13.07.2018 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer en raison de l'absence de devis au jour de la réunion (devis demandés mais non reçus).

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE 2018 PAR L'ASSOCIATION «LA P'TITE RÉCRÉ DE ROMENAY» (NOUVELLE ASSOCIATION)

- a décidé à l'unanimité, d'allouer une subvention de 130 € au titre de l'année 2018 à l'association « La P'tite Récré de Romenay ».

DELIBERATION FIXANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'IHTS (INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES) AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE (A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE)

- a décidé à l'unanimité d'instituer par délibération, suite à la demande de la trésorerie, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de la collectivité et a défini les modalités d'attributions.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Mme BERTHO Chantal pour sa propriété située « 632 Route de la Brosse » (Projet de construction d'une maison individuelle de 100 à 120 m²)

- a pris connaissance de l'arrêté de refus du certificat d'urbanisme opérationnel déposé par l'agence ORPI Immobilier de l'Ain pour la propriété de Mme DUCROS Jacqueline située « Chemin de Grange » (Projet de construction d'une maison individuelle de 130m² - Opération non réalisable)

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la validation du devis BIMP Education pour la fourniture des tablettes dans le cadre du projet Ecole Numérique et de la commande en cours.

- de l'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de MACON dans le cadre de l'affaire « BEQUERIE » (litige feu d'artifice 2016).

- du courrier de la SEMCODA (nouvelle organisation interne) et de l'impact sur le projet de Lotissement SEMCODA II « Les Benoîts ».

- du courrier de la Poste en date du 28.05.2018 relatif à l'évolution des horaires du bureau de poste de Romenay à compter du 11 juin 2018.

- de l'extrait du procès-verbal de la CAP du Centre de Gestion en date du 14.06.2018 concernant la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de M. Romain BOURGEOIS.

- de la convention de mise à disposition de personnel pour la participation du SDIS au dispositif de sécurité lors du feu d'artifice du 13.07.2018.

- des courriers de remerciements pour subventions communales 2018 allouées.

- des informations de la DDT 71 quant au démarchage abusif en matière d'accessibilité.

- du devis de l'entreprise DONGUY AGRI pour la réparation du tracteur VALTRA 6350 (dépose, réparation et repose du radiateur d'eau + changement de la prise hydraulique) pour un montant de 1640.52 € TTC.

- du programme de travaux d'entretien de la voirie 2018 (Communauté de Communes Terres de Bresse).

- du courriel de M. TERRANGLE Jean-Louis (Les Cadolles) concernant la problématique des noms de routes qui ne sont pas intégrés dans les GPS et problématique du chemin du Combeau qui n'est pas goudronné en totalité.

- du courriel de M. FIORELLA Franck (Daissiat) concernant un croisement particulièrement dangereux (croisement de la RD 312 et de la Route venant du Fouilloux).

- du devis la société BUCHAILLARD (travaux de peinture).

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

